

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 avril 2006

CP 06/04-36

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE

BONIFICATIONS D'INTERÊTS A L'HÔTELLERIE

Commune d'implantation	Entreprise concernée
MONTECH	LA MAISON DE L'ECLUSIER

Par délibérations des 22, 23 Janvier et 14 Octobre 1987, 20 Juin 1988, 9 Mars et 19 Décembre 1989, 18 Juin 1990, 15 Janvier et 18 Juin 1991, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental d'Intervention Economique et approuvé l'arrêté en portant règlement, dans lequel les articles 31 à 36 du chapitre III, traitent plus particulièrement de l'aide à l'hôtellerie.

Ces différents textes prévoient que le Département peut accorder aux établissements hôteliers et de restauration, une bonification d'intérêts de 4 %, dans la limite du taux plancher des prêts bonifiés, sur les emprunts contractés pour leur construction, extension, grosses réparations ou modernisation ainsi que pour l'achat du fonds lors de la première installation d'un professionnel. En aucun cas, la bonification ne pourra être inférieure à 2 %.

1 – « LA MAISON DE L'ECLUSIER » A MONTECH

► LES RAISONS

Après un parcours professionnel dense et formateur, un couple décide de créer leur restaurant à Montech, ville natale du mari.

Ce dernier, cuisinier âgé de 37 ans, a commencé son apprentissage à 21 ans chez M. J. Depeyre à Montpezat-de-Quercy. A 26 ans il a fait partie de l'équipe de M. Guérard à Eugénie-les-Bains (3* au Michelin) et intègre la brigade d'Alain Ducassé au restaurant le Louis XIV à Monaco. En 2004, il devient Chef de cuisine aux « Fables de la Fontaine » à Paris, restaurant qu'il a lancé.

Son épouse, après un emploi d'hôtesse de l'air sur long courrier, a dû gérer une exploitation familiale (pendant 4 ans) dans un restaurant 2* au Michelin.

« La Maison de l'Eclusier » est une façon pour eux de réaliser leur

projet personnel tout en faisant profiter de leur savoir-faire.

► LE PROJET ET LES OBJECTIFS

La création de « La Maison de l'Eclusier » permet avant tout de voir un restaurant de qualité sur la commune de Montech et développer l'attraction du territoire.

A proximité du canal, les croisières familiales sont de nature à augmenter la fréquentation de cet établissement en été.

La commune de Montech a acheté le bâtiment aux Voies Navigables de France pour permettre aux futurs propriétaires de l'acquérir en vue de ce projet.

La « Maison de l'Eclusier » ouvert depuis mi janvier offre une cuisine traditionnelle à un bon rapport qualité prix.

► RECEVABILITE

Ce projet est recevable dans la mesure où :

- La « Maison de l'Eclusier » est un restaurant qui constitue un point d'ancrage sur le canal de Montech,
- Il va permettre d'accroître le dynamisme touristique du département où la restauration n'est pas toujours située dans d'aussi bonnes conditions.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le montant des dépenses éligibles s'élève à 567 531 € HT réparti comme suit :

Gros œuvre	386 626,00 €
Agencement (cuisine et salles)	78 790,00 €
Mobilier professionnel	102 115,00 €
TOTAL HT	567 531,00 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Pour l'immobilier :

Etat (sollicité)	38 000,00 €
Région (sollicitée)	38 000,00 €
Conseil Général (sollicité)	14 443,00 €
Autofinancement/Emprunt	477 088,00 €
TOTAL	567 531,00 €

Au titre de l'exploitation un emprunt de 152 000 € a été sollicité sur 7 ans pour financer le matériel. Ces emprunts sont réalisés. Actuellement, l'acte de déclassement entre VNF et la commune de Montech a été effectué. Il manque pour le moment la réalisation de l'acte entre la commune de Montech et les futurs propriétaires. Le titre de propriété sera indispensable au moment du paiement des aides des collectivités.

► BONIFICATION D'INTERET

Au vu des emprunts auprès du Crédit Agricole et de la Banque Populaire :

- Montant : 152 000 €
- Taux : 4 %
- Durée : 12 ans

ANNEES	BONIFICATION
2006	2 948,00 €
2007	2 744,00 €
2008	2 531,00 €
2009	2 308,00 €
2010	2 076,00 €
2011	1 836,00 €
TOTAL	14 443,00 €

Après examen de la demande, le comité technique du F.D.I.E considérant :

- qu'il s'agit de professionnels qui en font un projet de vie après avoir multiplié les expériences en France et à l'étranger,
- qu'il s'agit de renforcer l'attraction du Canal du Midi à travers une restauration de qualité sur l'axe Bordeaux-Toulouse.

- propose d'accorder à la SARL La Maison de l'Eclusier, une subvention d'un montant de **14 443 €** pour la création du restaurant « La Maison de l'Eclusier » à Montech.



Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi d'une bonification d'intérêts à l'hôtellerie :

- à la SARL La Maison de l'Eclusier pour un montant de **14 443 €** pour la création du restaurant « La Maison de l'Eclusier » à Montech.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6746, sous-fonction 94 du Budget Départemental.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 avril 2006

CP 06/04-36

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE
BONIFICATIONS D'INTERÊTS A L'HÔTELLERIE**

Commune d'implantation	Entreprise concernée
MONTECH	LA MAISON DE L'ECLUSIER

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du comité technique du Fonds départemental d'intervention économique,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde une bonification d'intérêts à l'hôtellerie d'un montant de 14 443 € à la SARL La Maison de l'Eclusier pour la création du restaurant « La Maison de l'Eclusier » à Montech, répartie comme suit ;

ANNEES	BONIFICATION
2006	2 948,00 €
2007	2 744,00 €
2008	2 531,00 €
2009	2 308,00 €
2010	2 076,00 €
2011	1 836,00 €
TOTAL	14 443,00 €

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 6746, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,